



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Fin de probation - Annie Larocque, trésorière adjointe
- 1.3 Exemption de taxes - Fondation le Renfort Grande Ligne
- 1.4 Dépôt de résolutions concernant l'étude d'un regroupement municipal
- 1.5 Demandes d'étude - Regroupement de municipalités
- 1.6 Programmation TECQ 2019-2023
- 1.7 Appui au Chemin de fer du Centre du Maine & du Québec (CCMQ)
- 1.8 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Avis de motion et dépôt du règlement 625-19-3 concernant la circulation et le stationnement
- 2.3 Recommandation 19-280 du Comité intermunicipal des incendies
- 2.4 Recommandation 19-281 du Comité intermunicipal des incendies
- 2.5 Recommandation 19-282 du Comité intermunicipal des incendies
- 2.6 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Demande de gratuité - CIUSSS - Vaccination antigrippale automne 2019
- 4.3 Demande de gratuité - Cercle de Fermières Bedford
- 4.4 Demande d'aide financière - Journée des aînés 2019
- 4.5 Demande d'aide financière - Équipe Hockey Sénior Bulls de Bedford
- 4.6 Autorisation de signature de la convention intermunicipale concernant le système informatique pour la bibliothèque affiliée
- 4.7 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale pour le financement de la bibliothèque
- 4.8 Demande de participation - Souper 100^e Anniversaire des Chevaliers de Colomb
- 4.9 Correspondance
 - a) Préparez vos souliers pour la 18^e Marche pour vaincre les cancers des femmes
 - b) Soirée réseautage innovatrice
 - c) Invitation au 20^e anniversaire Château des Frimousses
 - d) CVNHP International Summit, October 7, 2019
 - e) Souper-spectacle Joe Dassin FADOQ 2-11-2019
 - f) Invitation SPCA Montégérie
 - g) Invitation à l'Octoberfest de l'Hôpital BMP

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) PV RÉGIE 9 juillet 2019 vf

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 P.I.I.A.
- 7.3 Subventions de façade et mur nord - 17 rue du Pont
- 7.4 Correspondance
 - a) 7 Bulletin 9 - 14 août
 - b) 7 Bulletin 10 - 26 août
 - c) Registre des permis émis en août 2019

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement – Groupe GFE – Système caméra Écocentre
- 8.3 Prêt de tables - Résidence Bedford
- 8.4 Modification de la résolution 19-05-210 - Mandat à GestimAction inc. - Square du Souvenir
- 8.5 Modification de la résolution 19-07-311 - Mandat à Décor Nature inc. - Square du Souvenir
- 8.6 Modification de la résolution 19-07-312 - Mandat à Eurovia Québec inc. - Square du Souvenir
- 8.7 Demande de transfert d'aide financière du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) au Programme FIMEAU
- 8.8 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Autorisation de paiement – GestimAction Inc. – Square du Souvenir
- Demande de gratuité – Avante Women's Center

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 septembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-09-344

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

19-09-345

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Monsieur Pierre-Luc Gagnon et Madame Ghilda Bigdeli Azari, membres du conseil d'administration du Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région ont déposé une lettre qui sera expédiée à tous les membres et anciens membres du Regroupement les avisant que tous les membres du conseil d'administration quitteront leur mandat respectif à la fin de leur terme soit en octobre prochain.

Prise d'un accord commun, cette décision est dû au manque de participation, d'intérêt et d'implication est devenu un enjeu important au sein de l'organisme.

La lettre sera transmise au maire qui s'engage à la transmettre au conseil municipal des municipalités du Pôle de Bedford.

19-09-346

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019.

ADOPTÉE

19-09-347

Fin de probation – Annie Larocque, trésorière adjointe

Considérant l'embauche de Madame Annie Larocque à titre de trésorière adjointe et la fin de sa période de probation établie à 6 mois.

Considérant que Mme Larocque a su, durant sa période de probation, bien prendre en charge son service ;

Considérant qu'elle a su en peu de temps de répondre aux attentes de la direction générale.

19-09-347
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil confirme la fin de la période de probation de Annie Larocque à titre de trésorière adjointe et entérine l'ajustement de salaire à la fin de sa période de probation tel que stipulé à son contrat d'embauche.

ADOPTÉE

19-09-348

Exemption de taxes - Fondation le Renfort Grande Ligne

Considérant que l'organisme Fondation Le Renfort Grande Ligne soumettait, le 20 avril 2010, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford donne un avis favorable à la demande présentée le 20 avril 2010 par la Fondation Le Renfort Grande Ligne, concernant l'immeuble situé au 10, rue Adhémar-Cusson.

ADOPTÉE

19-09-349

Dépôt des résolutions de Stanbridge Station, de Saint-Ignace-de-Stanbridge et du Canton de Bedford concernant un projet d'étude de regroupement municipal

19-09-350

Demandes d'étude – Regroupement de municipalités

Considérant que la Ville de Bedford a invité les maires, conseillers et directeurs généraux des municipalités du Pôle de Bedford à une rencontre ayant pour objectif de fournir des informations importantes et objectives aux élus au sujet du processus de regroupement municipal que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut mettre en place lorsqu'une requête lui est formulée, ainsi qu'au sujet du Programme d'aide financière au regroupement municipal ;

Considérant que cette rencontre, tenue le 17 juin dernier, a regroupé tous les maires, un bon nombre des conseillers municipaux (28) et plusieurs directeurs généraux (5) des municipalités du Pôle de Bedford ;

Considérant que cette rencontre a également permis au directeur général de la MRC de présenter une mise à jour des données socioéconomiques du Pôle de Bedford, données qui confirment, encore une fois, le recul des municipalités du Pôle de Bedford par rapport à la croissance des autres municipalités de la MRC ;

Considérant que lors de cette rencontre, les élus ont été invités à réfléchir au sujet des différentes formes qu'un, deux ou trois regroupements pourraient prendre au sein du Pôle de Bedford et ainsi tenter de renverser le phénomène de dévitalisation bien réel de notre pôle ;

Considérant que le maire de la Ville de Bedford a alors exprimé clairement qu'il est important à titre de Ville centre, que Bedford accepte son rôle d'offrir des services de qualité aux autres municipalités du pôle, mais que cela doit se faire de façon à ce que tous les utilisateurs de ces services assument équitablement les frais qui y sont associés ;

Considérant que parmi les services déjà offerts, il est possible d'identifier les différents parcs de la Ville, les terrains de tennis, de pickleball, de palais américain, de pétanque, de dek hockey, de balle, de soccer, etc., ainsi qu'un bon nombre de lieux de rencontre;

Considérant qu'à ces services s'ajoute depuis 2017 celui de l'aréna pour lequel une concertation régionale a permis de définir une formule équitable de contribution entre les municipalités et ainsi assure le financement du service ;

19-09-350
(suite)

Considérant qu'avec les données financières colligées par le MAMH, il est possible de démontrer qu'en matière de services de loisirs et de culture, la Ville de Bedford a investi en moyenne, entre 2016 et 2018, plus de 365 \$/citoyen, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale de 215 \$/citoyen (2017) et très au-dessus de la moyenne des investissements des autres municipalités du Pôle (89 \$/citoyen – 2016-2018) ;

Considérant que le budget 2020 de la Ville permettra au conseil de mettre en place les premières mesures visant à rétablir une équité certaine entre les citoyens du Pôle de Bedford ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de se regrouper avec un nombre limité de municipalités et que le conseil reste ouvert à toute proposition ;

Considérant qu'il y a maintenant quinze ans, la Ville de Bedford et les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge se sont concertées pour se doter d'un service commun de sécurité incendie ;

Considérant qu'en 2000, les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de la Ville de Bedford se sont concertées pour mettre en place la Corporation de développement de Bedford et région afin d'assurer le développement socioéconomique de Bedford et région ;

Considérant qu'en 2006, la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a intégré ladite corporation afin de contribuer et de bénéficier d'un développement concerté ;

Considérant qu'il y a dix ans les municipalités et la Corporation de développement de Bedford et région se sont défini une stratégie de développement commune, nommée *Vision Bedford 2020* ;

Considérant que depuis plus d'une décennie les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge, ainsi que la Ville de Bedford structurent leur développement et une partie de leurs services ensemble ;

Considérant que sur cette base d'interrelation et d'échange de services, le conseil favorise une étude de regroupement entre ces quatre municipalités, tout en restant ouvert à l'intégration d'autres municipalités ;

Considérant que les conseils de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge se sont positionnés favorablement à participer à une étude de regroupement en respectant certaines conditions qui sont tout à fait légitimes et déjà prévues au processus proposé par le MAMH ;

Considérant que le conseil du Canton de Bedford a unilatéralement refusé de participer à une telle démarche sans se soucier d'avoir les informations nécessaires pour évaluer les impacts d'un tel projet pour ses citoyens, et ce sans consultation ;

Considérant qu'en avril 2019 la Ville de Bedford a sollicité la députée de Brome-Missisquoi afin que l'aide prévue au Programme d'aide financière au regroupement municipal soit bonifiée étant donné que le regroupement souhaité par le conseil regrouperait plus de deux municipalités ;

Considérant que dans le cadre cette même démarche, une demande d'aide financière a également été sollicitée afin de soutenir la structuration du développement économique de la nouvelle ville.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil demande au MAMH de procéder à une étude de regroupement avec les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

19-09-350
(suite)

Que ce conseil demande au Canton de Bedford de revenir sur sa décision au bénéfice de la région et de ses citoyens et ainsi prendre une décision lorsqu'il aura les informations pertinentes pour la prendre ;

Que ce conseil est ouvert à intégrer toute autre municipalité qui le désire dans le cadre d'une étude de regroupement ;

Que ce conseil demande que la présente résolution soit transmise au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi, à la députée provinciale du comté de Brome-Missisquoi et à la direction régionale du MAMH.

ADOPTÉE

19-09-351

Programmation TECQ 2019-2023

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

19-09-352

Appui au Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec pour sa demande de financement au Ministère des Transports du Québec

Considérant qu'en janvier 2018, une première table de travail concernant l'amélioration des infrastructures ferroviaires du corridor Montréal / Sherbrooke a été mise sur pied à

19-09-352
(suite)

l'initiative des principales villes de ce corridor ferroviaire et en partenariat avec des entreprises privées ;

Considérant que cette table avait entre autres comme objectif de soulever les principales problématiques liées aux opérations ferroviaires actuelles et d'identifier les intentions de chacune des municipalités concernées afin de présenter une demande de subvention au *Fonds National des Corridors commerciaux* (FNCC) du gouvernement fédéral ;

Considérant qu'un projet de train de passagers entre Sherbrooke et Montréal est également déjà à l'étude depuis 2015 par *Fondation Trains de nuit* et que cette liaison pourrait être un apport touristique important pour les régions administratives concernées ;

Considérant l'urgence de procéder à une mise à niveau substantielle des infrastructures ferroviaires du corridor Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke ;

Considérant que la demande au FNCC vise principalement à moderniser les infrastructures ferroviaires pour améliorer la sécurité et faciliter le transport collectif et le transport de marchandises pour les entreprises ;

Considérant que certaines villes situées dans le corridor ferroviaire Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke ou en périphérie, soient : Saint-Jean-sur-Richelieu, Farnham, Brigham, Bedford, Bromont, Cowansville, Sutton, Magog et Sherbrooke ainsi que la MRC Brome-Missisquoi et de Memphrémagog ont chacune d'entre elles des enjeux qui concernent la fluidité logistique, et la sécurité ferroviaire ;

Considérant qu'une nouvelle Alliance du Corridor Ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) a été formée le 17 juillet 2019 pour mener à bien le projet de mise à niveau du corridor ferroviaire Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke et de le rendre plus sécuritaire ;

Considérant que le projet de mise à niveau permettra de pérenniser le lien ferroviaire, de maintenir et accroître le transport des marchandises, mais aussi d'y favoriser le transport de passager sur un corridor où le train devient une alternative compétitive à l'automobile ;

Considérant que la table de travail a identifié l'ensemble des enjeux problématiques existants devant être enrayés et qu'elle désire dorénavant travailler en partenariat avec l'entreprise *Chemin de fer du Centre du Maine & du Québec* (CCMQ), propriétaire et exploitant de la voie ferroviaire, pour y arriver ;

Considérant que seul le propriétaire de la voie ferroviaire peut effectuer une demande de financement aux divers programmes gouvernementaux portant sur les infrastructures ferroviaires.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil donne son appui à l'entreprise *Chemin de fer du Centre du Maine & du Québec* (CCMQ) dans toutes demandes de financement auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales visant à moderniser et à sécuriser les infrastructures et les opérations ferroviaires du corridor Saint-Jean-sur-Richelieu / Sherbrooke ;

Que ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de réserver des fonds à CCMQ permettant de réaliser une étude financière exhaustive et de faisabilité afin d'optimiser les infrastructures ferroviaires nécessaires au transport de marchandises par conteneurs, en vrac et au transport de personnes.

ADOPTÉE

19-09-353

Avis de motion et dépôt du règlement 625-19-3 concernant la circulation et le stationnement

Considérant que le projet de Règlement 625-19-3 concernant la circulation et le stationnement est déposé.

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 625-19-3 concernant la circulation et le stationnement.

19-09-354

Comité Intermunicipal des Incendies – Recommandation 19-280

Considérant que le comité de gestion du schéma de couverture de risque de la MRC souhaite imposer l'achat d'un module supplémentaire du logiciel « Première Ligne » afin de standardiser la préparation des plans d'intervention (PI) et s'assurer de leur élaboration par les SSI ;

Considérant que le SSI de Bedford élabore depuis plusieurs années les PI nécessaires pour agir adéquatement lors d'intervention ;

Considérant que les PI du SSI de Bedford ne sont pas élaborés à l'aide du logiciel « Première Ligne » et répondent aux exigences du schéma de couverture de risque ;

Considérant que le comité intermunicipal d'incendie est d'avis qu'il est inutile d'imposer une façon de faire régionale si les PI du SSI de Bedford sont de qualité et qu'ils respectent les critères d'élaborations ;

Considérant que l'achat du module représente des frais d'achat de 1 400 \$ et des frais récurrents annuels de 365 \$.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil entérine la recommandation 19-280 demandant aux conseils municipaux signataires de l'entente intermunicipale des incendies d'informer le comité de la MRC qu'il est inutile d'exiger une méthode de travail si le résultat atteint respecte les standards de qualité ;

Que ce conseil accepte la recommandation de refuser de procéder à l'achat du module recommandé par le comité.

ADOPTÉE

19-09-355

Comité Intermunicipal des Incendies – Recommandation 19-281

Considérant que la MRC a une interprétation restrictive de l'action 46 du schéma de couverture de risque et que cette interprétation est génératrice de coûts importants pour les opérations du SSI de Bedford ;

Considérant que le comité intermunicipal recommande aux municipalités signataires de l'entente d'adopter une résolution visant à réviser la résolution adoptée par la MRC 132-0419 puisque le schéma fait référence à la brigade la plus apte et non la plus près dans les précisions apportées à l'action 46 ;

Considérant que les brigades de la MRC ne sont pas toutes du même calibre malgré le considérant énoncé dans la résolution;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SSI de Bedford de laisser au directeur du SSI le choix de définir la brigade la plus apte à intervenir.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

- 19-09-355 (suite) Que ce conseil entérine la recommandation 19-281 demandant aux conseils des municipalités signataires de l'entente intermunicipale des incendies de demander à la MRC d'obtenir un avis externe concernant le qualificatif « apte » dans le contexte du schéma de couverture de risque.
- ADOPTÉE
- 19-09-356 **Comité Intermunicipal des Incendies – Recommandation 19-282**
- Considérant que la Ville de Bedford a reçu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'aménagement d'un centre de formation des pompiers ;
- Considérant que cette aide prévoit un montant de 5 750 \$ pour l'achat d'habits de combat;
- Considérant qu'un montant de 1 000 \$ a été octroyé par la députée, Mme Charest, pour l'achat d'un habit de combat adopté à la morphologie féminine;
- Considérant que pour faire une rotation adéquate du renouvellement des habits de combat l'achat de 3 unités imposerait une pression moindre sur les budgets municipaux;
- Considérant que le poste budgétaire pour l'achat de matériel n'a plus de liquidité disponible;
- Considérant qu'il y a lieu d'autoriser une augmentation du budget d'un montant de 8 500 \$ afin de tenir compte des aides financières reçues et du montant manquant de 1 750 \$.
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil entérine la recommandation 19-282 autorisant l'achat d'habits de combat et une augmentation du budget des dépenses de 8 500 \$.
- ADOPTÉE
- 19-09-357 **Demande de gratuité – CIUSSS - Vaccination antigrippale 2019**
- Considérant que le CIUSSS élabore sa prochaine campagne de vaccination contre l'influenza saisonnière et désire offrir à la population encore cette année, une plus grande accessibilité concernant l'horaire de la vaccination antigrippale pour les travailleurs et travailleuses de Bedford et région.
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil autorise le CIUSSS à utiliser la Salle Arlène-Murray au Centre Communautaire Georges Perron pour la vaccination antigrippale, les 25 novembre de 12h30 à 19h30 et 26 novembre de 10h30 à 17h30, et ce gratuitement.
- ADOPTÉE
- 19-09-358 **Demande de gratuité – Cercle de Fermières Bedford**
- Considérant que le Cercle de Fermières Bedford organisera encore cette année une expo-vente en novembre 2019 afin d'amasser les fonds nécessaires pour poursuivre leurs activités et faire connaître leur organisme.

19-09-358
(suite)

Considérant que le Cercle de Fermières Bedford désire tenir les ateliers hebdomadaires du 9 septembre 2019 au 15 juin 2020 et ateliers mensuels du 27 septembre au 29 mai 2020 ainsi que le jugement et l'exposition des articles les 17,18 et 19 avril 2020.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise au Cercle de Fermières Bedford l'utilisation gratuite des salles suivantes, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2019 :

- Salle Arlène-Murray du Centre Communautaire Georges-Perron, le vendredi 15 novembre 2019 en après-midi pour le montage de la salle et les samedi et dimanche, 16 et 17 novembre pour tenir l'Expo-vente ;
- La salle des miroirs pour les ateliers hebdomadaires, les lundis après-midi, du 9 septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;
- La salle des miroirs pour les ateliers mensuels, les vendredis après-midi, du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;

Que ce conseil demande au Cercle de Fermières de Bedford de reformuler leur demande pour les utilisations de salles pour l'année 2020 puisque certaines clauses budgétaires risquent d'être revues pour l'année 2020 et peuvent affecter les gratuités de salles accordées.

ADOPTÉE

19-09-359

Demande d'aide financière – Journée Nationale des Aînés 2019

Considérant que le comité d'organisation pour la Journée Nationale des Aînés tiendra encore une fois cette année une soirée dansante à l'Euro-Spa le samedi 28 septembre, pour célébrer nos aînés ;

Considérant que le coût du repas est établi à 23 \$ par personne et que le coût du billet sera à 15 \$ par résident, le comité demande une aide financière auprès des municipalités du pôle de Bedford afin de défrayer un montant de 9 \$ pour chacun des citoyens de leur territoire qui participera à l'événement ;

Considérant que le dollar (1\$) restant par contribution ira vers le budget global afin de défrayer les frais pour la musique, la papeterie et autres dépenses pour la tenue de l'événement ;

Considérant que certains aînés ne peuvent se déplacer dû à leur mobilité restreinte, le comité tient à distribuer un gâteau dans chacune des six résidences du territoire de la Ville et des environs, soit Résidence Bedford, Résidence Dutch, CHSLD Bedford, Villas des Rivières, Résidence Duhamel et Manoir Philipsburg) le mardi 1^{er} octobre. Le comité demande une contribution de 30 \$ par municipalité pour l'achat des gâteaux.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde une aide financière d'un montant de 9 \$ par résidents de la Ville participant à la soirée dansante qui se tiendra le samedi 28 septembre à l'Euro-Spa.

Que ce conseil accepte de payer un montant de 30 \$ comme contribution pour l'achat de gâteaux à être distribués dans les 6 résidences du territoire de la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-360

Demande d'aide financière – Équipe Hockey Sénior Bulls de Bedford

Considérant que le début de la saison 2019-2020 de la Ligue de Hockey sénior Richelieu débutera au début septembre et comprendra 20 parties, suivi des séries éliminatoires, ronde 4 de 7, débutant à la mi-février 2020.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une aide financière d'un montant de 500 \$ à l'Équipe Hockey Sénior Bulls de Bedford pour leur saison 2019-2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-361

Autorisation de signature – Convention intermunicipale concernant le système informatique pour la bibliothèque affiliée

Considérant la convention intermunicipale entre la Ville de Bedford, la municipalité du Canton de Bedford, la municipalité de Saint-Armand et la municipalité de Stanbridge Station et le Centre régional de Services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement de ladite convention intermunicipale pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@ laquelle entente est pour une durée de 3 ans soit de 2020 à 2023.

ADOPTÉE

19-09-362

Autorisation de signature – Entente intermunicipale fourniture de services de bibliothèque

Considérant que depuis plusieurs années les municipalités du Canton de Bedford, Stanbridge Station et Saint-Armand utilisent les services de la bibliothèque de la Ville de Bedford ;

Considérant que chacune des municipalités a signé une convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. définissant les obligations respectives des parties, le service offert, et le coût de ce service ;

Considérant que les quatre municipalités ont signé une convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. pour l'utilisation du serveur, son entretien et la mise à jour des logiciels ;

Considérant que la Ville de Bedford a donné accès à la bibliothèque aux municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Armand en contrepartie d'un partage des frais de serveur au prorata de la population, ainsi qu'un partage des frais de loyer bonifié d'un 20% ;

Considérant que la bonification de 20% ne couvre plus depuis longtemps les autres dépenses liées à la gestion de la bibliothèque ;

Considérant que par souci d'équité, la Ville de Bedford exige un partage de l'ensemble des dépenses afin de permettre l'usage de la bibliothèque par les citoyens des autres municipalités.

19-09-362
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente intermunicipale de fourniture de services de bibliothèque, laquelle entente est pour une durée de 3 ans soit 2020 à 2023.

ADOPTÉE

19-09-363

Demande de participation - Souper 100^e Anniversaire des Chevaliers de Colomb

Considérant que dans le but de souligner le 100^e Anniversaire de fondation de son conseil, les Chevaliers de Colomb 2038 Saint-Damien de Bedford organisent un souper qui se tiendra le samedi 12 octobre prochain à la salle Arlène-Murray du Centre Communautaire Georges-Perron ;

Considérant que les Chevaliers de Colomb demande au conseil de la Ville la participation par l'achat d'une table pour ledit souper.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde la participation au souper du 100^e anniversaire des Chevaliers de Colomb 2038 Saint-Damien de Bedford par l'achat d'une table pour le souper qui se tiendra le 12 octobre prochain, et ce représentant un montant de 400 \$ soit 8 personnes à 50 \$ chaque.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-364

Demande de P.I.I.A. –79 rue Principale – Enseigne perpendiculaire

Considérant les informations et les documents déposés pour installer une enseigne perpendiculaire au bâtiment au 79 rue Principale ;

Considérant que selon la réglementation la projection totale de cette enseigne ne doit pas être supérieure à 1 mètre ;

Considérant que l'enseigne projetée répond à cette norme, mais que son support empiète de 28 cm additionnels au-dessus de la voie publique ;

Considérant que l'enseigne et le support proposés sont intéressants et qu'ils sont plus hauts que le minimum requis par rapport au trottoir.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la demande de PIIA au 79 rue Principale pour l'installation d'une enseigne perpendiculaire au bâtiment conformément aux documents déposés malgré la non-conformité du support.

ADOPTÉE

19-09-365

Demande de P.I.I.A. – 185 rue Principale – Remplacement des ouvertures

Considérant les informations et documents déposés pour :

- Remplacer les fenêtres battantes par des fenêtres à guillottes blanches avec carrelage ;

19-09-365
(suite)

- Remplacer les deux portes avant par des portes identiques à celle située sur le mur Est ;
- Doubler la fenêtre de la cuisine située au rez-de-chaussée du mur ouest ;

Considérant qu'il est important d'assurer la symétrie des fenêtres du bâtiment.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la demande de P.I.A. au 185 rue Principale pour remplacer les portes et fenêtres conformément aux documents déposés, à la condition que la fenêtre qui doit être agrandie le soit en maintenant l'alignement du côté gauche ou droit avec la fenêtre qui se trouve vis-à-vis, à l'étage.

ADOPTÉE

19-09-366

Demande de P.I.I.A. – 30 rue Rix – Agrandissement du garage

Considérant les informations et les documents déposés pour agrandir le garage du 30 rue Rix vers l'arrière de 10' x 14' et refaire sa fondation en le rehaussant de 8 pouces;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise l'agrandissement du garage et la construction d'une nouvelle fondation au 30 rue Rix conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

19-09-367

Demande de P.I.I.A. – 5 avenue des Pins – Pose de tôle sur les toits

Considérant les informations et les documents déposés pour remplacer le bardeau d'asphalte des toitures par de la tôle Héritage noire de 16 pouces de large au 5 avenue des Pins ;

Considérant que le règlement de construction exige la pose de garde-neige pour les toits pouvant causer des chutes de neige sur une voie piétonne ;

Considérant que l'angle des toits visés est très prononcé et qu'il est peu probable que la neige adhère à ces toits.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la pose d'un revêtement de toit en tôle au 5 avenue des Pins conformément aux documents déposés. D'attendre au printemps 2020 pour voir si la neige s'est accumulée ou non sur les toits avant d'exiger la pose de garde-neige.

ADOPTÉE

19-09-368

Demande de P.I.I.A. – 75 rue Cyr – Rénovation extérieure

Considérant les nouveaux plans déposés datés du 28 août 2019 pour rénover l'extérieur du bâtiment au 75 rue Cyr ;

Considérant l'importance d'assurer l'harmonie du bâtiment.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

19-09-368
(suite)

Que ce conseil autorise les travaux de rénovation extérieure au 75 rue Cyr conformément aux plans déposés datés du 28 août 2019 à la condition que les portes de service des faces nord et est soient peintes du même gris proposé. Dans le cas où un matériau de revêtement incombustible est requis pour la face est, le clin de fibrociment ayant le même profil que le Canexel proposé est autorisé.

ADOPTÉE

19-09-369

Suivi de P.I.I.A juillet 2016 – 79 rue Principale – Rénovation extérieure

Considérant le permis 16-082 émit le 6 juillet 2016 ;

Considérant que la marquise prévue n'a pas été aménagée, que la galerie latérale ne correspond pas aux plans déposés et que l'escalier extérieur incombustible n'a pas encore été installé ;

Considérant qu'il s'agit de la sécurité des occupants du logement.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil exige l'installation d'un escalier incombustible conforme au Code de construction du Québec tel que prévu aux plans déposés et approuvés par le permis.

ADOPTÉE

19-09-370

Suivi de P.I.I.A juillet 2018 – 68 rue de la Rivière – Remplacer les fenêtres du solarium

Considérant le permis 18-097 émit le 25 juillet 2018 ;

Considérant que les fenêtres installées dans le solarium ne correspondent pas aux fenêtres autorisées par le permis et que les fenêtres bloquées n'ont pas été recouvertes d'un revêtement extérieur conforme ;

Considérant l'état du bâtiment et des finis extérieurs.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil exige que soit :

- Installer un revêtement extérieur conforme dans les ouvertures fermées ;
- Remplacer les fenêtres existantes par les fenêtres qui ont été autorisées par le permis ou ;
- Sabler et peindre les carreaux, moulures et montants des fenêtres qui n'ont pas été remplacées.

ADOPTÉE

19-09-371

Suivi de P.I.I.A décembre 2017 – 101 rue de la Rivière – Galeries latérales

Considérant le permis 17-175 émit le 7 décembre 2017 ;

Considérant que les deux galeries n'ont pas été peintes en blanc tel que spécifié par le propriétaire dans sa demande de permis et dans la résolution prise par le conseil.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil exige que soit peinte en blanc la structure des deux galeries latérales.

ADOPTÉE

19-09-372

Suivi de P.I.I.A août 2017 – 31 rue Principale – Rénovation extérieure

Considérant le permis 17-116 émit le 9 août 2017 ;

Considérant que malgré plusieurs appels auprès des propriétaires, l'issue arrière n'a pas été modifiée pour répondre aux plans déposés et au Code de construction du Québec ;

Considérant que la porte ne s'ouvre pas dans le sens de la sortie, qu'elle n'est pas conforme aux normes et que le palier et l'escalier ne sont pas incombustibles ;

Considérant qu'il s'agit de la sécurité des lieux et des usagers.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil exige que soit modifiée l'issue arrière pour être conforme aux plans approuvés en installant une porte arrière conforme ainsi qu'un palier et un escalier incombustible conforme au Code de construction du Québec.

ADOPTÉE

19-09-373

Subventions de façade et mur latéral nord – 17 rue du Pont

Considérant que ce conseil a accordé une subvention pour la rénovation de l'immeuble sise au 17 rue du Pont, soit pour la façade du bâtiment ainsi que pour la face nord, et ce, en vertu de la résolution 19-03-111 ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que les travaux sont conformes à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant qu'en vertu du règlement de subvention accordé par le règlement 707-12 concernant la réfection de façade de bâtiment, la subvention accordée est d'un maximum de 30% des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 8 000,00 \$.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 7 159,13 \$ pour la façade et 5 830,20 \$ pour la face nord du bâtiment sise au 17 rue du Pont, payable à Messieurs André Smith et Éric Dubois.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-374

Autorisation de paiement – Groupe GFE – Système de caméra Écocentre

Considérant que certains de problèmes de sécurité ont été observés à l'Écocentre et que le système en place n'était pas suffisamment efficace ;

Considérant que la mise en place d'un nouveau système est la solution pour gérer la problématique ;

Considérant qu'une offre de service du Groupe GFE a été acceptée ;

Considérant que l'installation n'assure pas une performance optimum ;

Considérant que dans les circonstances une provision de 10% du montant des factures s'avère nécessaire afin de s'assurer que les travaux soient exécutés correctement ;

19-09-374
(suite)

Considérant qu'un transfert de fonds doit être effectué pour assurer la liquidité suffisante dans le poste budgétaire, soit un transfert de 10 000 \$ du poste 02-451-20-446 (matières résiduelles éliminations) au poste 02-453-00-999 (Écocentre autres).

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement au Groupe GFE inc, de deux factures totalisant un montant de 9 940,43 \$ taxes incluses moins la provision de 10% du montant jusqu'à exécution finale des travaux.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-375

Prêt de tables – Résidence Bedford

Considérant que la Résidence Bedford désire tenir un pique-nique pour ses résidents le jeudi 29 août et désire emprunter les tables à pique-nique de la Ville pour l'événement.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde la Résidence Bedford d'utiliser les tables de pique-nique se trouvant dans le parc des bouts de chou ainsi que dans le stationnement de l'église à condition qu'il soit de leur responsabilité de les prendre et les remettre à leur place ;

Que la Résidence Bedford communique avec le Directeur des travaux publics afin de coordonner le tout avec lui.

ADOPTÉE

19-09-376

Modification de la résolution 19-05-210 - Octroi d'un mandat à GestimAction Inc. – Square du Souvenir

Considérant que la Ville de Bedford a mis en place un processus d'appel d'offres pour la réalisation du Square (Place) du Souvenir au cours des derniers mois ;

Considérant que le premier processus n'a reçu aucun soumissionnaire et que le deuxième a dû être annulé ;

Considérant que dans les circonstances, la Ville procédera en régie interne pour la réalisation du projet, mais qu'elle souhaite faire l'embauche d'un gestionnaire de projet pour l'accompagner ;

Considérant que GestimAction inc. a été sollicité pour une offre de service à cet effet pour la PHASE I du projet ;

Considérant que le ministère de l'Environnement a récemment émis un certificat d'autorisation permettant à la Ville de mettre en marche la PHASE II du projet qui se situe dans la bande riveraine de la Rivière aux Brochets ;

Considérant que pour économiser des frais de mobilisation et de démobilisation des équipements, il est jugé opportun de réaliser les PHASES I et II du projet en même temps ;

Considérant que GestimAction inc. a également été sollicité pour une offre de service pour la PHASE II du projet et que cette dernière est jugée acceptable.

19-09-376
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat à GestimAction inc. à titre de gestionnaire de projet afin d'accompagner la Ville dans la réalisation des PHASES I et II des travaux de développement du Square du Souvenir, et ce, pour un montant de 24 518,42 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-377

Modification de la résolution 19-05-311 – Octroi d'un mandat à Décor Nature inc. – Square du Souvenir

Considérant que la Ville de Bedford désire faire construire le Square du Souvenir à l'intersection des rues du Pont et Principale ;

Considérant que la Ville de Bedford désire gérer ce projet en régie interne et qu'elle doit par ce fait segmenter le projet ;

Considérant qu'un de ces segments concerne, tel que décrit au devis, le nivellement, l'engazonnement, les lits de plantation, la plantation d'arbres et d'arbustes, la fourniture et l'installation de pavé uni ;

Considérant que Décor Nature inc. a été sollicité pour une offre de service pour la PHASE I du projet ;

Considérant que le ministère de l'Environnement a récemment émis un certificat d'autorisation permettant à la Ville de mettre en marche la PHASE II du projet qui se situe dans la bande riveraine de la Rivière aux Brochets ;

Considérant que pour économiser des frais de mobilisation et de démobilisation des équipements, il est jugé opportun de réaliser les PHASES I et II du projet en même temps ;

Considérant que Décor Nature inc. a également été sollicité pour une offre de service pour la PHASE II du projet comprenant des travaux de nivellement, d'engazonnement, de fosses de plantation, de sentier en poussière de roche, d'escaliers et que cette dernière est jugée acceptable.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie un contrat à Décor Nature inc. dans la réalisation des PHASES I et II des travaux de développement du Square du Souvenir, et ce, pour un montant de 54 138,43 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-378

Modification de la résolution 19-07-312 – Octroi d'un mandat à Eurovia Québec Construction inc. – Square du Souvenir

Considérant que la Ville de Bedford désire faire construire le Square du Souvenir à l'intersection des rues du Pont et Principale ;

Considérant que la Ville de Bedford désire gérer ce projet en régie interne et qu'elle doit par ce fait segmenter le projet ;

19-09-378
(suite)

Considérant qu'un de ces segments concerne la construction de bordures de béton, de trottoir, de murs en béton, de 4 petites bases et d'une base en béton dédié au cénotaphe, tel que décrit aux devis et/ou dessin ;

Considérant qu'Eurovia Québec Construction inc. a été sollicité pour une offre de service pour la PHASE I du projet ;

Considérant que le ministère de l'Environnement a récemment émis un certificat d'autorisation permettant à la Ville de mettre en marche la PHASE II du projet qui se situe dans la bande riveraine de la rivière aux brochets ;

Considérant que pour économiser des frais de mobilisation et de démobilisation des équipements, il est jugé opportun de réaliser les PHASES I et II du projet en même temps ;

Considérant qu'Eurovia Québec Construction inc. a également été sollicité pour une offre de service pour la PHASE II du projet comprenant la construction de bordures de béton et que cette dernière est jugée acceptable.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat à Eurovia Québec Construction inc. dans la réalisation des PHASES I et II des travaux de développement du Square du Souvenir, et ce, pour un montant de 32 014,10 \$ incluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-379

Demande de transfert d'aide financière du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) au Programme FIMEAU

Considérant que le gouvernement du Québec a mis en place le nouveau programme FIMEAU ;

Attendu que La Municipalité demande le transfert de la demande numéro 2025060 du programme PRIMEAU dans le nouveau programme FIMEAU ;

Attendu que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelles, délictuelles ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;

19-09-379
(suite)

La Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

La Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU et à cet effet mandate la firme Tetra Tech pour préparer et transmettre cette demande, ainsi que tout document requis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en assurer le suivi requis.

ADOPTÉE

19-09-380

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 165 605,62 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 septembre 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-381

Autorisation de paiement – GestimAction Inc. – Square du Souvenir

Considérant que la Ville a décidé de procéder en régie interne pour la réalisation du projet du Square du Souvenir et qu'un mandat a été octroyé à GestimAction pour la gestion du projet en vertu de la résolution 19-05-210.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à GestimAction inc. d'un montant de 8 581,45\$ incluant les taxes, lequel montant représente 35% du montant total du contrat octroyé et révisé en vertu de la résolution 19-09-376.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-09-382

Demande de gratuité – Avante Women's Center

Considérant que l'organisme communautaire Avante Women's Center organise une session de formation intitulé Comment accueillir la communauté anglophone dans nos organismes qui se tiendra le 25 septembre prochain à la salle des miroirs du Centre communautaire Georges-Perron.

Considérant que Avante demande une gratuité de salle ayant des budgets très restreints pour un tel événement.

19-09-382
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise Avante Women's Center à utiliser la salle des miroirs du Centre communautaire Georges-Perron le 25 septembre prochain, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

19-09-383

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-09-384

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général